

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 10 septembre 2003-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- M. Michel BERNARD, représentant M. WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Bernard HERGOTT, représentant M. LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. François DOSE, député de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. André MOUROT, CEDRA
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,
- M. Jean-Paul BAILLET, secrétaire général de l'ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Michel CHAUGNY, DRIRE Champagne-Ardenne,

Etaient invités :

- M. Gilbert TOULGOAT, Trésorier Payeur Général de la Meuse,
- M. Bernard FERY, coordonnateur Grands Chantiers,
- M. Jean COUDRY, CGC.

M. le Préfet indique qu'il a provoqué cette réunion suite au dernier bureau, afin de faire savoir quel était le résultat du contact avec M. MAKHIJANI, Président de l'IEER. Ce dernier a accepté de ne pas poursuivre l'étude commencée. Un courrier signé du Président du CLIS et du Président du GIP, et visé par le Contrôleur d'Etat du GIP (le Trésorier Payeur Général) lui a été adressé le 9 septembre, lui demandant de préciser les frais déjà engagés (à la charge du CLIS) et annonçant le lancement de la procédure de mise en concurrence de cette étude dans le respect des procédures réglementaires. Le dossier de consultation (comprenant le règlement de la consultation et les

cahiers des clauses administratives et techniques) a été rédigé avec l'appui de la DDCCRF et de la Trésorerie Générale (TG).

M. MARIE (qui estime ne pas avoir été invité régulièrement à la dernière réunion de bureau) s'étonne qu'il ait fallu tant de temps pour se rendre compte des problèmes soulevés aujourd'hui, sans que l'IEER ou les membres du CLIS en soient informés. M. le Préfet rappelle qu'à partir du moment où le caractère irrégulier de la mise en concurrence informelle est apparu, il était nécessaire d'une part de prendre l'avis de la TG et de la DDCCRF, et d'autre part de réunir le bureau pour prendre une décision. Cela s'est fait dans les délais les plus brefs possibles, et le calendrier établi pour mettre en œuvre la nouvelle procédure est également très tendu. Pour M. le Préfet, il n'y a aucune volonté de retarder les travaux souhaités par le CLIS, mais il s'agit de mettre un terme à des irrégularités constatées, lui-même devant veiller au respect des règles applicables.

Pour MM. DOSE et ALLEMEERSCH, il convient de refaire une mise en concurrence dans les formes et de choisir au plus vite un prestataire.

En réponse à M. MOUROT, M. le Préfet souligne que la question du choix final du prestataire a été posée lors du dernier bureau. L'ordonnateur des dépenses du CLIS étant le Président du GIP, la commission d'appel d'offres (CAO) chargée de ce choix devrait être celle du GIP. A la demande de MM. FLEURY et LHERITIER, il est proposé de prévoir une commission spécifique lorsque la commande émane du CLIS.

M. le Trésorier Payeur Général indique que la proposition faite est la suivante : la CAO pourrait comprendre le Président du GIP, le Président du CLIS, deux membres du bureau désignés par celui-ci et la DRIRE de Lorraine. Cela nécessite une modification du règlement financier du GIP, qui doit être approuvée lors d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale qui auront lieu le 19 septembre.

M. FLEURY souhaite que la CAO soit une émanation du bureau et que le choix final soit bien celui du CLIS. Il propose qu'elle comprenne 4 membres désignés par le bureau, et non 2. Pour M. ALLEMEERSCH, ces membres doivent être représentatifs.

M. le Trésorier Payeur Général précise que la mise en place de cette CAO renforce l'indépendance du CLIS par rapport au GIP, qui est déjà garantie par le versement de la dotation spécifique abondant le budget du CLIS en plus des fonds propres du GIP, et par le visa obligatoire du Président du CLIS avant tout engagement de dépense sur son budget.

Il est décidé d'adopter la proposition de composition de la CAO suivante : le Président du GIP, le Président du CLIS, la DRIRE de Lorraine ou leur représentant, et 4 membres du bureau du CLIS désignés par celui-ci, ainsi que l'agent comptable du GIP et un représentant de la DDCCRF à titre consultatif. Ces 4 membres (ainsi que 4 suppléants) seront désignés lors de la prochaine réunion de bureau, le 23 septembre.

Suite aux observations de MM. DOSE et FERNBACH, et sur proposition de M. LHERITIER, il est décidé que la CAO bénéficiera de l'appui de la DDCCRF pour la vérification de la validité formelle des offres, et de M. STERPENICH pour l'appréciation technique.

A la demande de M. FLEURY, les éléments du dossier de consultation et le courrier adressé à l'IEER (avec l'accord du Président du GIP et du Président de l'IEER) seront communiqués aux membres du bureau.

En réponse à M. MARIE, M. le Trésorier Payeur Général indique que la publication de l'avis au JOCE fait courir un délai de 52 jours au cours duquel les candidats peuvent présenter leur offre. A l'issue de ce délai, la CAO se prononce sur les offres présentées. La réunion de la CAO spécifique est prévue le 12 novembre.

M. LHERITIER souhaite obtenir des informations sur un article paru dans l'édition de l'Est Républicain du 9 septembre ("Bure : un coffre-fort d'argile". M. STERPENICH apportera des éléments de réponse lors de la prochaine réunion, qui aura lieu le mardi 23 septembre 2003, à 16h00, à la Préfecture (salle Maginot).